

Année 2025-2026

Aménagements/ Avantages	Statut Etudiant sportif ULiège	Reconnaissance sportive ULiège *	Autres étudiants ULiège
Encadrement par un tuteur académique	Oui	/	/
Accompagnement par une coordinatrice	Oui	/	/
Allègement possible de l'année d'étude	Oui	<a href="#">Conditions article 54 du Règlement général des études et des examens</a>	<a href="#">Conditions article 54 du Règlement général des études et des examens</a>
Modalités spécifiques quant aux activités d'enseignement, évaluations et examens	Oui	/	/
Suivi prioritaire du service "Guidance Etude"	Oui	Oui	/
Accès gratuit, sur demande, aux activités de l'ULiège Sport ou de l'ASAG (Gembloux)	Oui	Oui	40€/an (cotisation annuelle)
Utilisation gratuite de la piste d'athlétisme du Blanc Gravier	Oui	Oui	/
Utilisation du matériel de power-training de l'Adeps au hall IEP du Blanc Gravier	Oui	/	/
Accès prioritaire au service SportS <sup>2</sup> du CHU	Oui	Oui	/
Participation financière pour la participation aux compétitions **	Oui	Oui	Oui
Invitation à une rencontre en groupe	Oui	Oui	/
Publication de la liste des noms des étudiants sportifs sur le site internet de l'université	Oui	Oui	/
Vêtement identitaire offert	Oui, une veste	Oui, un T-Shirt et un sac de sport	/

\* L'étudiant candidat à l'obtention du statut n'ayant pas encore obtenu de résultats sportifs significatifs peut se voir octroyer une reconnaissance sportive, permettant l'accès à certains avantages (voir tableau ci-dessus) octroyés aux personnes bénéficiant du statut.

\*\* A partir de l'année académique 2024-2025 : accessible à tous les étudiants, voir la [procédure pour les demandes de sponsoring ULiège](#)